



## **Médiation par les pairs à l'école :** **Informations pour les écoles fondamentales**

Le concept national de la « médiation par les pairs à l'école » et ses conditions-cadres de la dernière version présente sont la base du projet (voir : [www.peermediation.lu](http://www.peermediation.lu)).

Le projet national de la « médiation par les pairs à l'école » a été créé en 2000 et vise d'abord seulement les lycées. En 2010, le projet a été pour la première fois appliqué dans une école fondamentale (*école fondamentale de Bascharage*). Cela relevait le besoin d'un ajustement à la situation des écoles fondamentales.

Les expériences dans les écoles fondamentales ont montré de manière impressionnante que les enfants présentent un grand intérêt et des compétences de trouver eux-mêmes des solutions, afin de résoudre leurs conflits.

### **1. Informations générales**

---

La « médiation par les pairs à l'école » est un projet dans le domaine de la prévention de la violence dans le cadre de la promotion de la santé.

Etablir un lien avec d'autres projets dans ce contexte est souhaitable.

La référence à la PRS, en contexte avec des objectifs de prévention de la violence et de promotion de la santé, est raisonnable. Cependant, elle n'est pas une condition préalable pour entrer dans le projet.

L'expérience a prouvé que la formation des enfants du cycle 3, afin qu'ils puissent être des élèves-médiateurs au cycle 4, est la plus efficace.

### **2. Les adultes du projet - formation et tâches**

---

Il faut d'abord commencer par former les adultes au sein de l'école (enseignants, personnel socio-éducatif, si besoin avec les parents). Il est souhaitable de former des personnes qui travaillent dans les **cycles 3 ou 4**.

Ils sont formés comme collaborateurs du projet (2 jours) et ensuite sur base de cette formation, ils sont formés comme **coachs** (3 jours). La formation est organisée par l'IFEN et elle est effectuée en collaboration avec les adultes des écoles fondamentales et des lycées.

Chaque établissement scolaire devrait avoir formé au moins 2 - 3 coachs et si possible quelques collaborateurs du projet.

Basée sur la formation de coach, la **formation d'entraîneur s'ensuit**.

Dans les écoles fondamentales, cette formation est intégrée dans la première formation des enfants et se déroule au sein de l'école. Les formations exigent la présence des coachs aux formations des élèves. Ainsi, les élèves font la connaissance avec les contenus et les méthodes de la formation. En accord avec l'entraîneur externe, les coachs peuvent progressivement assumer eux-mêmes les domaines de la formation. En échange avec l'entraîneur externe, qui mène la première phase de formation, ils réfléchissent sur leur propre conception de formation. Ainsi, ils gagnent la confiance de mener, par la suite, eux-aussi des formations.

Chaque établissement scolaire devrait former au moins 2 à 3 entraîneurs.

#### Les tâches des adultes (coachs et entraîneurs)

- Développement et mise en œuvre des projets spécifiques à l'école
- Maintenir le bon déroulement du projet
- Formation des élèves comme élèves-médiateurs
- Organisation et accompagnement des élèves-médiateurs
- Accompagnement du groupe d'élèves-médiateurs

### **3. Les enfants du projet - formation et tâches**

---

En général, ce sont les enfants du cycle 3 qui sont formés comme élèves-médiateurs.

Le groupe de formation comprend si possible 15 à 18 élèves.

Les coachs choisissent les enfants qui participent à la formation.

La formation comprend au moins 38 heures (lycées = 42 heures). Toute modification doit être demandée au SCRIPT.

Pendant l'année scolaire, ces heures sont réparties selon les besoins de l'école concernée. Des jours entiers, comme par exemple des samedis ou le(s) dernier(s) jour(s) avant les congés scolaires, en complément aux périodes de formation régulières, comme par exemple le midi, se sont révélés comme raisonnables. Une combinaison d'heures de formation au sein de l'école et, par exemple, un week-end dans une auberge de jeunesse, est aussi concevable.

La **première année** de formation est menée par un entraîneur externe qui est mandaté par le SCRIPT. Les adultes formés participent à la formation complète et mènent progressivement des parties de formation, par exemple comme l'introduction aux jeux de rôle.

**Pendant la deuxième année de formation**, ou au plus tard au cours de la troisième année de formation, les adultes (coachs ou entraîneurs) assument indépendamment les formations annuelles complètes des enfants.

#### Les tâches des élèves

- Réalisation de médiations avec d'autres camarades
- Collaboration en groupe d'élèves-médiateurs

### **4. Accompagnement scolaire**

---

Selon le concept national, le SCRIPT met à disposition un accompagnement scolaire pour une durée de deux ans. Cet accompagnement aide à développer et à mettre en application le projet spécifique à l'établissement scolaire (voir « médiation par les pairs à l'école : accompagnement scolaire », [www.peermediation.lu](http://www.peermediation.lu)). Si le cas l'exige, un accompagnement supplémentaire reste possible.

En ce qui concerne les écoles fondamentales, l'accompagnateur scolaire est en général également l'entraîneur externe.

Si ce n'est pas le cas, les accompagnateurs scolaires et les entraîneurs externes collaborent étroitement et de manière coopérative pour accompagner l'école le mieux possible dans leurs rôles respectifs.